



RAPPORT DES ACTIVITES DE PARCEM, EXERCICE 2017



Bujumbura, février 2018

RAPPORT DES ACTIVITES DE PARCEM, EXERCICE 2017

(1^{er} janvier – 31 décembre 2017)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
CHAP I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION	5
A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION	5
B. PRESENTATION DE PARCEM « THINK TANK » BURUNDAIS	5
<i>1. Vision du PARCEM</i>	<i>5</i>
<i>2. Mission du PARCEM</i>	<i>5</i>
<i>3. Objectifs de PARCEM</i>	<i>6</i>
<i>4. Atouts</i>	<i>6</i>
<i>5. Domaines d'intervention</i>	<i>6</i>
<i>6. Devise</i>	<i>7</i>
CHAP II. ACTIVITES REALISEES	7
I. DE L'ERADICATION DE LA CORRUPTION ET DES MALVERSATIONS ECONOMIQUES	7
<i>1. Investigation sur les actes soupçonnés de corruption et des infractions connexes</i> .7	
<i>a. Au niveau de l'éducation</i> :.....	<i>8</i>
<i>b. Dans le secteur de la police</i> :	<i>8</i>
<i>c. Les autres secteurs</i>	<i>9</i>
<i>d. Suivi budgétaire</i>	<i>11</i>
<i>e. Semaine de lutte contre la corruption</i>	<i>12</i>
<i>2. Faire le suivi et le plaidoyer pour la mise en application de certaines recommandations des Etats généraux et retraites gouvernementales.</i>	<i>12</i>

<i>a. Suivi des recommandations des états généraux et retraites gouvernementales</i>	<i>12</i>
<i>b. Plaidoyer à travers la participation dans des ateliers et émissions</i>	<i>13</i>
3. Collecte de documentations	14
II. DE LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE RESPONSABLE EN MATIERE DE SUIVI BUDGETAIRE	15
III. DE LA CULTURE DU LEADERSHIP AU NIVEAU LOCAL ET CENTRAL	18
<i>a. Au niveau central</i>	<i>18</i>
✓ <i>Produire des affiches et livrets de sensibilisation</i>	<i>18</i>
<i>b. Au niveau local.....</i>	<i>19</i>
➤ <i>Etablissement d'un réseau communal de plaidoyer pour les jeunes</i>	<i>19</i>
➤ <i>Organisation des ateliers de renforcement des capacités des points focaux</i>	<i>20</i>
IV. DE L'ETAT DE DROIT ET DES VALEURS DEMOCRATIQUES	22
1. CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LA JEUNESSE.....	22
2. DROITS DE L'HOMME	24
1) <i>Les procédures d'arrestation dans les communes de MURAMVYA</i>	<i>24</i>
➤ <i>Visite dans les milieux carcéraux (cachots communaux et prison centrale de Muramvya)</i>	<i>24</i>
2) <i>Renforcer le leadership féminin en milieu rural en droits socio-économiques.</i>	<i>26</i>
3) <i>Monitoring des cas des violations des droits humains.....</i>	<i>26</i>
4) <i>Des rencontres d'évaluation et d'échanges en matière de respect des procédures d'arrestation ont été organisées</i>	<i>27</i>
5) <i>Un atelier d'échange sur la stratégie d'appropriation nationale de la réponse à la problématique de violation des droits humains.</i>	<i>27</i>
CONCLUSION.....	29

RAPPORT DES ACTIVITES DE PARCEM, EXERCICE 2017

(1^{er} janvier – 31 décembre 2017)

INTRODUCTION

L'année 2017 a été une année particulière suite au contexte sociopolitique qui a prévalu dans le Pays. En effet, les trois points focaux de PARCEM de la province de Muramvya ont été arrêtés et emprisonnés depuis le 13 juin 2017. Ils sont accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et faux commis en écriture.

En conséquence, les activités prévues dans cette province ont été paralysées depuis cet incident. Malgré cette situation, PARCEM est parvenue à poursuivre tant bien que mal son programme d'activités dans les provinces de (Bujumbura-Mairie, Bujumbura-rural, Gitega, Kayanza, Ruyigi, Karusi, Kirundo, Makamba, Bubanza, Cibitoke, Muyinga, Rumonge, Ngozi, Rutana, Bururi et Cankuzo). Cependant, certaines des activités qui étaient prévues ont été réorientées suite au contexte sociopolitique.

Dans le présent rapport, il s'agit de présenter succinctement les activités qui ont pu être réalisées suivant les axes prévus par le Plan Stratégique 2014-2018 de PARCEM et suivant aussi les conventions des partenaires. Ces derniers sont 11.11.11, NED, FMDH et Counter Part International.

Les principaux axes qui constituent le présent rapport sont :

- L'éradication de la corruption et des malversations économiques
- La promotion de la citoyenneté fiscale et le suivi budgétaire
- la culture du leadership au niveau local et central
- La promotion de l'Etat de droit et des valeurs démocratiques
- La conclusion

CHAP I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION

A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION

- Dénomination exacte de l'Organisation : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
- Sigle en abrégé : PARCEM
- Nom de la personne de contact : NDIKUMANA Faustin
- Fonctions : Représentant Légal
- Adresse du siège physique de l'organisation : Bujumbura, Quartier Rohero I, Avenue Muyinga n°1,
- Adresse postale : 2812 Bujumbura Burundi
- Adresse électronique : parcem@yahoo.fr
- Adresse téléphonique : +257 22 27 73 50(bureau)
+257 79 975 835 (Mobile)
- Antennes de l'Organisation à l'intérieur du pays : Au niveau des provinces Kayanza, Ngozi, Muyinga, Kirundo, Cankuzo, Ruyigi, Rutana, Gitega, Muramvya, Bubanza, Cibitoke, Bururi, Makamba, Rumonge, Karusi, Bujumbura-rural et Bujumbura Mairie.
- Date de création : 18 / 03 / 2007
- Ordonnance d'agrément : O.M. n° 530/119 du 20/01/09

B. PRESENTATION DE PARCEM « THINK TANK » BURUNDAIS

1. Vision du PARCEM

Une société redressée, consciente et épanouie dépourvue de tous comportements, mentalités, tares sociales qui ankylosent toute société dans sa marche vers le développement.

2. Mission du PARCEM

Façonner le citoyen burundais par un message fort et actions concrètes en le transformant en un véritable acteur du développement.

3. Objectifs de PARCEM

1° Conscientiser le citoyen burundais à changer de mentalité et l'inciter à adopter des valeurs positives.

2° Renforcer les capacités et les compétences des acteurs du développement.

3° Promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption

4° Appuyer et encadrer les acteurs du développement.

5° Mener un plaidoyer fort pour l'initiation et la mise en œuvre des meilleures réformes et choix stratégiques.

4. Atouts

- a) PARCEM est un groupement d'intellectuels multidisciplinaires épris par la volonté de donner leur pierre à l'édifice d'une société épanouie
- b) PARCEM a une branche constituée d'experts au sein de PARCEM CONSULTING, une société d'études économiques et sociales, de renforcement de capacités et d'analyse en bonne gouvernance et de conseils en gestion des affaires. Son intervention est multidisciplinaire.
- c) PARCEM a une antenne agréée en Europe, basée à Londres
- d) Partenariat avec les organisations nationales et internationales

5. Domaines d'intervention

PARCEM intervient d'une manière transversale dans tous les secteurs :

- Politiques

- Economiques
- Sociaux
- Culturels

6. Devise

- Excellence
- Assiduité
- Intégrité

CHAP II. ACTIVITES REALISEES

I. DE L'ERADICATION DE LA CORRUPTION ET DES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

1. Investigation sur les actes soupçonnés de corruption et des infractions connexes dénoncés.

PARCEM réalise des investigations à travers son Service d'écoute, d'investigations, de dénonciation et de suivi (SEIDS). Au cours de l'année 2017, le SEIDS en collaboration avec les points focaux ont récolté des informations sur terrain sur des dossiers soupçonnés de corruption et dénoncés. Avec cette année, nous avons connu une fréquence des dénonciations des actes de corruption et d'autres pratiques y relatives notamment dans les secteurs de l'éducation, la santé, la police, la justice, l'administration, l'environnement, la distribution de l'aide, des marchés publics et d'autres. Signalons en plus que d'autres dossiers ponctuels ont été analysés et traités suivant le cas.

En effet, des cas de corruptions et de malversations ont été relevés dans les différents coins du pays. D'une manière globale, au niveau central, le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques, dans le recrutement du personnel, le manque des documents de références

dans divers secteurs, le non-suivi des recommandations de la retraite gouvernementale sur le CPIA (Country Policy and Institutional Assessment), le manque d'un cadre légal sur la lutte contre la corruption, tels sont les différents facteurs qui favorisent la corruption.

Au niveau local, les points focaux de PARCEM installés dans 17 provinces (Bujumbura-Mairie, Bujumbura-rural, Muramvya, Gitega, Kayanza, Ruyigi, Karusi, Kirundo, Makamba, Bubanza, Cibitoke, Muyinga, Rumonge, Ngozi, Rutana, Bururi et Cankuzo) du Pays ont rapportés plusieurs cas de malversations économiques. En effet, malgré les difficultés multiples liées au contexte politique actuel, aux difficultés financières et matérielles, nous nous félicitons de la qualité du travail abattu par ces derniers compte tenu du climat de travail. Quelques cas des dossiers d'illustrations ont été traités à savoir :

a. Au niveau de l'éducation :

La grande question dans le secteur de l'éducation qui a été longuement parlé au cours de cette année est la disparité dans le paiement du minerval malgré que le ministère avait fixé le plafond sur tous les établissements scolaires. PARCEM, après des investigations et collectes des informations sur les disparités dans ce sens a beaucoup crié pour au moins le respect de l'ordonnance du Ministre. Des émissions dans ce sens ont été organisées sur différentes radios occasionnant ainsi des échanges avec les responsables de l'éducation. Et le résultat à ce niveau est que plus tard 6 directeurs des écoles longtemps dénoncés ont été sanctionnés par la mesure du Ministre. Ils ont été destitués.

b. Dans le secteur de la police :

- ✓ PARCEM a beaucoup fait des investigations sur certains dossiers de corruption observés dans le corps de la Police. Ici, le dossier des permis de conduire biométrique a retenu l'attention de PARCEM,
- ✓ Les policiers qui se méconduisent vis-à-vis de petits citoyens. Exemple: un cas d'un taxi-velo qui avait été dépoillé de son velopar un policier de la position de Kinamapour lui

exiger des pots de vins. La victime avait été réhabilitée après le travail en synergie de PARCEM et le porte parole de la police nationale.

- ✓ Lors des rafles effectuées par la police à l'endroit appelé communément Bata, des jeunes commerçants ont été embarqués par la police au mois de décembre et certains policiers les ont exigés une somme de 20000F pour être libérés. Après avoir été alerté par les familles des victimes, PARCEM a communiqué la police que ces détenus sont en train d'être injustement exigés des pots de vins. Heureusement, la police a vite libéré ces jeunes gens qui étaient emprisonnés dans les cachots du Bureau Spécial de Recherche(BSR).
- ✓ Le dossier des travailleurs domestiques qui a fait grandement écho ces derniers jours. En effet, un groupe de gens des fois accompagnés des policiers menaçaient les travailleurs domestiques qu'ils doivent payer une somme de 8500F sans justification claire. Après que le responsable de l'association de ces domestiques ait saisi PARCEM pour leur venir en aide, PARCEM a contacté la Police à travers son porte parole. Heureusement la police a directement pris la question en main et des mesures à l'endroit des policiers qui reprendraient les mêmes gaffes. Actuellement, cette pratique est arrêtée et le dossier est à suivre.
- ✓ Les pratiques de concussion dans les services de la mairie et de la police, (gilet et badget des commerçants ambulants, les cotisations pour la Construction des permanences des partis politiques, les contributions dans les constructions des stades modernes, les constructions des blocs administratifs notamment les bureaux des administratifs, etc).

c. Les autres secteurs

Outre le secteur de l'éducation et celui de la police en général, d'autres secteurs publics comme la santé, la justice, la police, les marchés publics, les services des douanes ou des impôts sont perçus comme la cible de l'existence de pratiques de corruption ou de malversations économiques selon les dénonciations reçues et les enquêtes faites.

- ✓ Un technicien médical de la province sanitaire de Bururi a approché PARCEM parce qu'il avait été injustement muté de son poste au profit d'une épouse du Directeur de la province sanitaire de Bururi. PARCEM a collaboré avec ses points focaux basés à Bururi pour rétablir le plaignant dans ses droits et l'affaire a eu gain de cause.
- ✓ Les défis fonciers liés à l'indemnisation. Un dossier qui a fait grandement écho dans le domaine de l'indemnisation foncière est celui des personnes expulsées sur le site de Gasenyi où est en train de construire le palais présidentiel. PARCEM s'est saisi du cas pour élucider les irrégularités dans ce dossier. Et la aussi un rapport y relatif a été produit dans lequel PARCEM émet des recommandations pour rétablir les personnes qui n'ont été satisfaites de la procédure. Le ministère de l'environnement qui doit vider la question semble avoir pris la question en mains mais sans actions concrètes. PARCEM doit suivre de près l'évolution du dossier.
- ✓ Dans la province de Rumonge, PARCEM a fait des investigations sur les collectes incontrôlées des fonds sur la route Bujumbura-Rumonge. En effet, les jeunes imbonerakure ont érigé des barrières à l'entrée comme à la sortie de la ville de Rumonge. Après l'entretien avec le Gouverneur de Rumonge sur ce dossier, celui-ci a promu PARCEM que ces barrières pourraient être démolies dans une semaine. Aujourd'hui, chose promise, chose faite!
- ✓ Dans la même logique, les voyageurs qui utilisent la route Gitega-Rutana avaient dénoncé les barrières érigées sur la route Gitega-Rutana sur le tronçon Bukirasazi. En effet, les jeunes imbonerakure de la localité de Bukirasazi intimaient l'ordre aux passagers de payer 1000F. PARCEM est entré en contact directement avec la police anticorruption et les barrières ont été vite démolies.
- ✓ Le détournement des biens publics dans les constructions des infrastructures publiques par exemple les route Bubanza-Ndora, Makebuko-Ruyigi où l'odeur des détournements a été senti. La Construction du barrage de kajeke à Bubanza qui n'a pas duré que le temps de la rosée parce qu'il a été vite détruit sans même être réceptionné. A ces dossiers PARCEM se réjouit qu'ils ont eu un avancement considérable. A titre informatif, PARCEM avait contacté les autorités du Ministère de la Bonne Gouvernance notamment l'Assistant du Ministre et le Commissaire général Anticorruption pour les mêmes dossiers. Comme résultat: Toutes ces

infrastructures ont été réhabilitées et sont maintenant en bon état. S'agissant du barrage de Kajeke à Bubanza, le dossier a été finalement transmis au niveau du Parquet général Anticorruption.

d. Suivi budgétaire

Pour le suivi budgétaire, PARCEM a animé 3 conférences de presse en son siège dont :

L'une sur « La publication régulière des chiffres de collecte des recettes de l'OBR » en date du 20 avril 2017. Ces derniers temps, l'OBR a pris l'habitude de publier les chiffres de collecte de ses recettes mensuellement ou trimestriellement. Ce qui en soit est une bonne chose. PARCEM s'inquiète de la performance et de la transparence dans la collecte, gestion et contrôle des finances publiques. Pour PARCEM, l'important ce n'est de publier ces recettes mais plutôt le plus important c'est de savoir la part de ces recettes dans l'exécution des dépenses de l'Etat à travers les missions qui lui sont assignées.

La deuxième conférence de presse a été animée en date du 8 Juin 2017 sur « L'endettement intérieur du pays qui devient de plus en plus inquiétant ». Dans cette conférence, PARCEM a rappelé à l'OBR, après la publication de ses rapports des recettes du 2eme trimestre, de montrer la part de ces recettes dans la couverture des dépenses de l'Etat. Par rapport à cela, PARCEM a interpellé au Gouvernement à privilégier la culture de la transparence dans la gestion des finances publiques.

La troisième a été animée en date du 4 octobre 2017 sur « Les principes fondamentaux de la gestion budgétaire ». Au moment où la Session Parlementaire d'octobre a débuté ses activités, PARCEM a profité cette occasion pour lancer un appel vibrant au Parlement de jouer son rôle en rappelant le gouvernement de s'assurer sur les principes fondamentaux de la gestion budgétaire. Pour ce, PARCEM a lancé un appel au parlement d'être assez sévère par rapport au comportement de l'exécutif dans la gestion budgétaire car aucun pays digne de son nom ne peut prétendre s'assurer une croissance sans se fonder sur une discipline et une rigueur budgétaire.

e. Semaine de lutte contre la corruption

A l'occasion de la semaine dédiée à la lutte contre la corruption, édition 2017, PARCEM a produit un spot publicitaire dans l'objectif de sensibiliser les citoyens burundais et éveiller la conscience des autorités sur les actes de corruption et les rappeler l'existence du Service d'Ecoute, Investigation, Dénonciation et Suivi (SEIDS). C'est un spot qui a été diffusé à la radio Isanganiro trois fois par jours pendant cinq jours du 18 au 22 décembre 2017.

Ici, le résultat est mesuré par le degré de demandes d'audience qui a été visiblement accentué. Soit c'était pour dénoncer les abus de corruption et d'autre malversation des biens économiques, soit c'était pour demander des orientations éventuelles.

2. *Faire le suivi et le plaidoyer pour la mise en application de certaines recommandations des Etats généraux et retraites gouvernementales.*

a. Suivi des recommandations des états généraux et retraites gouvernementales

En plus, comme la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption comportent plusieurs axes, PARCEM avait choisi de se limiter à analyser l'état de la mise en application des recommandations de différentes retraites gouvernementales et les différents états généraux. En effet, PARCEM est revenu sur plusieurs retraites gouvernementales qui ont été organisées à Kayanza, Gitega, Ruyigi mais dont les recommandations sont restées lettre morte. Face à cette situation, PARCEM déplore que rare est d'entendre un conseil des ministres dédié à l'évaluation de la mise en application de toutes ces initiatives de lutte contre la corruption.

PARCEM a fait un plaidoyer pour la mise en application des Etats généraux de la Justice en organisant une conférence de presse en date du 4 Août 2017. Elle se demande les améliorations par rapport aux recommandations qui en sont sorties. Ici, PARCEM a insisté beaucoup sur la

publication du rapport, l'évaluation de ces recommandations et leur applicabilité. PARCEM a interpellé au Gouvernement de tout faire pour y faire face.

b. Plaidoyer à travers la participation dans des ateliers et émissions

PARCEM a participé dans une retraite politique sur l'assainissement du climat politique et d'un environnement propice en date du 22 au 23 juin 2017 à Kayanza. Les sous thèmes traités étaient : la lutte contre les violences ; l'Accord d'Arusha et la Constitution ; la préparation des élections libre, apaisée, Transparente et Inclusive ; la lutte contre la corruption ; la bonne gouvernance et le développement. Cette retraite a été organisée par l'Institution de l'Ombudsman avec l'appui du PNUD.

PARCEM dans son plaidoyer a insisté sur le renforcement de la Cohésion Nationale ; le respect des Accords d'Arusha et la Constitution ; le respect de la chose publique ; le contrôle des richesses des autorités avant leur recrutement et après leur fin de contrat de travail ; l'identification des défis avant, pendant et après les élections. PARCEM a profité de cette occasion en demandant à l'institution de l'Ombudsman d'organiser au 17^{ème} anniversaire des accords d'ARUSHA (le 28 Août 2017) un atelier sur l'évaluation des accords d'ARUSHA. En plus, PARCEM a profité pour demander la mise en place des organes prévus par les Accords d'Arusha et qui devraient avoir été opérationnels pendant la période transitionnelle.

Aujourd'hui on peut se réjouir que malgré le retard, ces organes viennent d'être mise en place par le Président de la République.

Le 02 mars 2017 : PARCEM a participé dans une émission kebuka wibaze de la radio Isanganiro sur la transparence dans le secteur minier. PARCEM, après avoir prouvé que le secteur minier ne contribue en rien dans le développement suite à la fraude et à la corruption, elle insiste beaucoup sur la transparence dans l'exploitation des minerais.

Le 13 juillet 2017 : PARCEM a participé aussi dans une émission « kebukawibaze » de la radio Isanganiro sur l'impunité dans le pays. Ici, le message de PARCEM était centré sur la corruption et surtout le trafic d'influence et la politisation de l'administration.

PARCEM a participé dans les réunions organisées par le Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communautés Est Africaine sur les politiques d'intégration régionale.

PARCEM a été plusieurs fois sollicité par le Ministère de l'Intérieur et de la Formation professionnelle à être le conférencier du jour sur les thèmes « la lutte contre la corruption » et « les méfaits de la corruption » à l'endroit des cadres de ce ministère. Et chaque fois, PARCEM répondait à l'invitation.

PARCEM se réjouit du fait qu'elle a été invitée dans toutes les occasions de discussion dans les débats sur différentes questions (de bonne gouvernance et lutte contre la corruption) qui hantent les citoyens. Dans ces débats, PARCEM a profité pour manifester son intérêt par rapport à ces différentes questions.

3. Collecte de documentations

Afin de mener des analyses de qualité, PARCEM a continué à mettre à jour son système de collecte de données et de documentations. Au cours de l'année 2017, de nouvelles documentations ont été cherchées :

Il s'agit des données collectées dans des journaux tels que : Renouveau, Journal IWACU, Journal Ijambo, Jeune Afrique, Journal la Voix de l'Enseignant, Journal Burundi Eco, Bulletin du parlement burundais,

Plusieurs données ont été recueillies sur les sites internet dont : Bujumbura News, Rondera.com, Bujumbura.be, sites des Ministères, Site du Gouvernement, Site web de la Banque centrale, Site web du Ministère des finances, Amnesty International, site FMI, site CURDES, site IDEC, site de l'ISTEEBU, Banque Mondiale, etc.

Les documents diversifiés ont été collectés sur internet, dans la participation des différents ateliers organisés par les secteurs tant publics que privés, etc.

Ces documents sont entre autres:

- ❖ 8 documents sur les différentes stratégies et politiques nationales de développement de certains secteurs;
- ❖ 13 documents en rapport avec les différentes, lois, conventions nationales et internationales, décrets, code et ordonnance qui guident le Burundi;
- ❖ 19 documents portant sur analyses et études sur différent secteurs de la vie du pays,
- ❖ 13 documents portant sur les rapports des institutions nationales et internationales par rapports à certaines thématiques notamment la gouvernance et la corruption!
- ❖ 5 documents portant sur les guides nationaux notamment sur la gestion des performances dans la commune et sur la gestion des performances institutionnelles et individuelles

En plus des documents, PARCEM a aussi collecté les journaux notamment:

- ✓ Les journaux tels que le Journal IWACU (A Chaque semaine nous recevons un numéro)
- ✓ Le journal jeune Afrique

Dans l'effort de collecter ces documents, PARCEM est parvenu à élaborer des documents qui servent de base de plaidoyer dans chaque secteur de la vie du pays. A l'aide de ces données recueillies dans ces documentations, PARCEM communique régulièrement le public à travers les émissions radiophoniques, les publiportages, les points de presse et les conférences de presse, etc.

II. DE LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE RESPONSABLE EN MATIERE DE SUIVI BUDGETAIRE

Au niveau du suivi budgétaire, PARCEM a identifié les grands projets des ministères et d'autres grandes entités administratives qui pourraient potentiellement être concernées par des actes de mauvaise gouvernance et de corruption. A partir de ces projets répartis dans les entités, PARCEM initie des mécanismes de suivi pour exiger la transparence dans l'exécution des

travaux y relatifs. PARCEM a beaucoup insisté sur le dénouement des dossiers des projets emblématiques dont l'odeur de la corruption a été sentie. Parmi ceux-ci figurent le suivi de la route Bubanza-Ndora, la construction du barrage Hydroélectrique JIJI-MUREMBWE, Barrage de Kajeke et la route Makebuko-Ruyigi. PARCEM a longuement travaillé sur ces dossiers avec des descentes, des lobbyings et des correspondances à l'appui.

En plus des descentes d'investigation organisées à ces endroits, PARCEM s'est entretenu avec les autorités de la Brigade spéciale anticorruption et la commission qui était chargée d'indemnisation des citoyens de la localité de Jiji-Murembwe.

Maintenant la route Bubanza-Ndora et Makebuko-Ruyigi ont été réhabilitées.

Concernant le dossier du barrage de Kajeke, maintenant il a été transféré au parquet général anticorruption au moment où la question d'indemnisation des citoyens de Jiji-Murembwe est en train d'être étudiée par la commission ad hoc comme ça été vérifiée par PARCEM. Un travail qui nécessite toujours un suivi rigoureux.

Toujours dans le suivi de l'exécution budgétaire, PARCEM s'est attelé à l'analyse de l'utilisation de cinq cent millions de franc burundais (500 000 000 F) octroyés par le FONIC (Fond National d'Investissement Communal) dans les communes. En effet, l'article 22 de loi des finances, édition 2017 prévoit que l'Etat octroie une subvention de cinq cent millions (500 000 000 F) par commune. Et le décaissement de ces fonds se fera progressivement en fonction de la capacité d'absorption de chaque commune. Cela dit, la gestion des ces 500 000 000F dans les communes a ouvert des graves pertes à l'Etat à travers les procédures truquées de passation des marchés publics.

PARCEM a pu relever les grands défis auxquels l'exécution de certains projets est confrontée. Ils sont liées aux :

- Faible capacités d'élaboration des dossiers d'Appel d'Offre et de suivi de leur mise en application ;
- Faible capacités techniques des personnes en charge d'élaboration et de suivi des projets, les conseillers techniques ou les membres des conseils communaux ne sont pas outillés dans le suivi de tels projets ;

- Retard de décaissement des fonds du aux procédures administratives très complexes ;
- Instabilité des employés dans les communes ;
- Manque de coordination dans le suivi des activités ;
- Manque de moyens financiers alloués au suivi ; par exemple un seul cadre du FONIC peut être affecté à suivre trois communes. Ce qui ouvre la voie à la corruption lorsqu'une seule personne doit superviser les infrastructures de plusieurs communes ;

Aussi, au niveau du suivi budgétaire, PARCEM a organisé des conférences de presse en son siège en vue de sensibiliser les citoyens en général et réveiller la conscience de la classe politique et des autorités (décideurs) en particulier.

- ✓ Avec l'année 2017, la Police de roulage et de la Sécurité Routière a initié un permis de conduire biométrique en remplacement du permis classique. Cette institution a exigé une somme de 100 000Fbu pour le demandeur de ce permis et la période de livraison de ce document a pris fin le 3 mai 2017. PARCEM dans la conférence de presse animée **le 28 avril 2017**, a porté à la connaissance du public en général et des dirigeants en particulier ses inquiétudes par rapport à la gestion non rassurante dans l'octroi de ces permis. Elle se demandait la traçabilité des fonds pour ces permis et sur quelle base légale la police de roulage et de sécurité routière se basait pour exiger une somme qui va au delà de la loi (la police exigeait 100 000Fbu alors que la loi des finances, exercice 2017, article 69 exigeait 50 000F pour ce permis).
- ✓ Une autre conférence de presse animée en date **du 8 juin 2017** en rapport avec le suivi budgétaire était centrée sur la transparence dans la gestion des finances publiques. Après la publication des rapports des recettes du 2^{ème} trimestre de l'OBR, PARCEM a rappelé à l'OBR de montrer la part de ces recettes dans la couverture des dépenses de l'Etat. Par rapport à cela, PARCEM a interpellé le Gouvernement à privilégier la culture de la transparence dans la gestion des finances publiques.
- ✓ Au moment où la Session Parlementaire d'octobre a débuté ses activités, PARCEM, au cours d'une conférence de presse animée **le 4 octobre 2017**, a profité de cette occasion

pour lancer un appel au Parlement de jouer son rôle en rappelant le gouvernement de s'assurer sur les principes fondamentaux de la gestion budgétaire. Pour ce, PARCEM a lancé un appel au parlement d'être assez sévère par rapport au comportement de l'exécutif dans la gestion budgétaire car aucun pays digne de son nom ne peut prétendre s'assurer une croissance sans se fonder sur une discipline et une rigueur budgétaire.

III. DE LA CULTURE DU LEADERSHIP AU NIVEAU LOCAL ET CENTRAL

Une dimension du leadership dans le développement du pays est très importante. Dans le souci de promouvoir cette vertu, PARCEM a organisé biens des activités dans ce sens tant au niveau central qu'au niveau local.

a. Au niveau central

✓ Produire des affiches et livrets de sensibilisation

Au cours de l'année 2017, PARCEM a produit une affiche de sensibilisation sur les ODD (Objectif du Développement Durable) dans l'objectif de rappeler les citoyens burundais en général et aux décideurs en particuliers du contenu des 17 objectifs du Développement Durable. Elle a interpellé à ces derniers ce message: « Es-tu conscient que là où il n'y a pas de leadership politique visionnaire et éclairé, là où il n'y a pas d'administration efficace non corrompue et redevable, ces objectifs sont voués à l'échec? Alors, quelle en est ta contribution? » En effet, l'affiche constitue un outil impeccable de sensibilisation. Ladite affiche permet d'atteindre un bon nombre de personnes grâce à des simples lectures du message. Elle permet également d'intérioriser le message grâce à des lectures répétitives.

Cette affiche a permis aux citoyens de connaître les objectifs du Développement Durable.

PARCEM a également produit un livret dans lequel elle a montré la place de l'Accord d'Arusha dans la Réconciliation, l'Indépendance et la stabilité politique pour le Burundi. Elle est revenue

sur ses acquis et propose des actions de l’immortaliser pour préserver et maintenir cette réconciliation et l’indépendance.

Ces documents ont été distribués aux différentes institutions tant publiques que privée pour tenir compte des contributions de PARCEM dans ce sens. Il a servi aussi d’outil de sensibilisation par excellence dans le cadre de contribuer dans l’assainissement du climat politique burundais.

A titre d’illustration, voir les documents en annexe.

b. Au niveau local

➤ *Etablissement d’un réseau communal de plaidoyer pour les jeunes*

Au niveau local, PARCEM appuyé par Counterpart International a exécuté un projet intitulé « *Jeunesse engagée pour la consolidation de la paix au Burundi II, Y4PBB II* » où elle a mis en place un réseau des jeunes leaders (plateformes de plaidoyer des jeunes) en collaboration avec CEDAC (Centre d’Encadrement et de Développement des Anciens Combattant) et l’administration locale dans chaque commune d’intervention du projet. Il s’agissait de 13 communes dont Gatara, Muhanga et Rango (Province Kayamza), Ruhororo et Tangara (Province Ngozi), Bugendana et Mutaho (Province Gitega), Buhiga et Karusi (Province Karusi), Gisuru et Kinyinya (Province Ruyigi), Giharo (Province Rutana) et enfin commune Ntahangwa (Province Buja-Mairie). Chaque plateforme est composée de 12 jeunes leaders.

En vue de renforcer ces jeunes leaders en leadership et plaidoyer, PARCEM a organisé une formation en leurs faveurs en date du 18 au 21 décembre 2017. Ces formations se déroulaient dans leurs communes respectives. La formation dans chaque commune était dispensée par les points focaux de PARCEM et CEDAC et ces derniers étaient supervisés par la Coordinatrice du projet Y4PBB II et le Chargé du Suivi-Evaluation au sein de PARCEM.



En commune Mutaho, lors de la formation aux membres de plateforme de plaidoyer



En commune Ruhororo

➤ ***Organisation des ateliers de renforcement des capacités des points focaux***

Avant la formation des membres de plateformes de plaidoyer pour les jeunes en leadership et plaidoyer dans les communes d'intervention du projet Y4PBB II, PARCEM a d'abord formé 25 points focaux dont 13 points focaux de PARCEM et 12 points focaux de CEDAC comme formateurs en leadership et les techniques de plaidoyer. Il s'agissait de deux points focaux (1 de PARCEM et 1 autre de CEDAC) par commune sauf la commune Ntawangwa (1 point focaux de PARCEM). Ces derniers aident dans la mise en œuvre du projet Y4PBB II dans leur localité. La formation a été organisée en date du 23 au 27 octobre 2017 avec l'objectif de renforcer les points focaux en leadership et plaidoyer. Il a été aussi question de les rendre capable d'être les formateurs afin qu'ils puissent à leur tour former et soutenir les plateformes locales de plaidoyer pour les jeunes.



Vue des participants à la formation

Après la formation, PARCEM a donné un certificat de participation à chaque participant à la formation des formateurs.



Photos des participants avec certificat

Au cours du mois de novembre et décembre 2017, compte tenu de l'incident qui est survenu en province de Muramvya à l'endroit des trois points focaux qui ont été arrêtés et emprisonnés depuis le 13 juin 2017, PARCEM a organisé des ateliers d'explication et d'information sur le guide de travail des points focaux afin d'éviter que cet incident qui est survenu à Muramvya ne se produise plus. C'était une activité organisée à l'intention des points focaux communaux des communes des provinces de Rutana, Ruyigi, Rumonge, Bururi et Bujumbura-rural.

Au cours de cette activité, les points focaux ont été informés sur les techniques de travail. Il a été une bonne occasion pour les points focaux de s'engager officiellement à servir PARCEM comme Point Focal de PARCEM, volontaire et bénévole et cela après avoir examiné la foi et la conscience.

À la suite de ces activités les points focaux commencent à incarner une notoriété dans leurs circonscriptions respectives.



Vue des participants après l'atelier (Province Rumonge)

IV. DE L'ETAT DE DROIT ET DES VALEURS DEMOCRATIQUES

1. CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LA JEUNESSE

PARCEM a exécuté un projet intitulé « Jeunesse engagée pour la consolidation de la paix au Burundi II, Y4PBB II ». En effet, au cours de l'année 2015, PARCEM a exécuté un projet sur la diminution du risque de participation dans les violences entre les jeunes en période pré, pendant et postélectorale. C'est ainsi qu'une deuxième phase a été organisée pour évaluer l'impact de la première phase en cette période post électorale.

Le 4 janvier 2017, dans la province Kayanza, commune Gatara et zone Mbirizi, au cours des sessions de dialogue tenues en cette colline au mois de décembre 2016 avec thème « La cohabitation pacifique entre les jeunes de la mouvance et ceux de l'opposition », les jeunes ont apprécié les sessions et ils ont compris qu'un voisin fait partie de la famille (Donc un jeune de la mouvance et ceux de l'opposition sont des frères, pas des ennemis). Pour ce, beaucoup ont proposé de faire des travaux communautaires ou travaux de développement de la commune en étant ensemble pour nouer davantage des relations, chose impossible avant les sessions de dialogue. Ce jour-là (le 4 janvier 2017), 48 jeunes de différentes sensibilités politiques ont participé au transport des pierres pour la construction du bureau de la zone Mbirizi.



Vue des participants (jeunes de la mouvance et ceux de l'opposition)

Au cours du mois de janvier 2017, PARCEM a organisé 5 sessions de dialogue dans chaque commune dont Rango, Buhiga et Tangara en dates du 27 au 01 février 2017. En tout c'était 15 sessions de dialogue regroupant 300 jeunes (donc 20jeunes dans chaque session de dialogue) de

deux tendances politiques différentes : les jeunes du parti au pouvoir et les jeunes des partis d'opposition qui sont souvent en conflits.

Au cours du mois de février 2017, PARCEM a organisé 31 sessions de sensibilisation (2^{ème} série) réalisées en commune Tangara et 31 autres en commune Rango. En tout, c'était 62 sessions qui ont rassemblé 30 personnes par session et par commune. Ce qui signifie 1860 participants.

PARCEM a organisé aussi 5 sessions de dialogue dans la commune Buhiga, en dates du 16 au 21 février 2017. Ces sessions de dialogue ont regroupé 100 jeunes de deux tendances politiques : les jeunes du parti au pouvoir et les jeunes des partis d'opposition qui sont souvent en conflits.



Session de dialogue

Dans le cadre de la coordination des activités, une descente de supervision en communes Tangara, Rango et Buhiga a été effectuée. L'objet de la descente était de renforcer les facilitateurs communaux dans la facilitation des sessions de sensibilisation et de dialogue et l'élaboration des rapports.

Les sessions de dialogue organisées par PARCEM dans le cadre du projet Y4PBB II ont contribué beaucoup. Les jeunes ont profité de cette occasion pour s'exprimer librement et de se soulager psychologiquement surtout les jeunes des parti d'opposition. Ces sessions ont contribué aussi en renforçant la compréhension mutuelle entre les jeunes de la mouvance et ceux de l'opposition.

Du point de vue général, les sessions de dialogue sont bénéfiques aux jeunes car ils trouvent le temps de dialoguer et de faire un constat sur un danger qui les guette ensemble. Nous avons

constaté que la jeunesse de notre société a toujours besoin des cadres d'échange permanents en multipliant les activités réunissant un nombre important des jeunes des différents partis politiques autour des jeux.

2. DROITS DE L'HOMME

1) Les procédures d'arrestation dans les communes de MURAMVYA

➤ Visite dans les milieux carcéraux (cachots communaux et prison centrale de Muramvya)

Dans le cadre d'un monitoring du respect des procédures d'arrestations, une descente sur terrain dans les cachots communaux et tribunaux de résidence de Muramvya a été organisée.

En date du 22 mai au 02 juin 2017, PARCEM a, par le truchement de ses points focaux, diligenté une enquête dans les cachots de cinq communes de la province MURAMVYA (commune kiganda, Mbuye, Muramvya, Rutegama et Bukeye) pour s'enquérir de l'état du respect des procédures légales d'arrestation et de la situation des conditions carcérales par rapport à la dernière enquête. L'objectif était d'évaluer le suivi des recommandations issues de l'atelier du mois de Novembre 2016 ainsi que de se documenter sur l'état de collaboration entre les intervenants de la chaîne pénale et l'administration. Cette visite s'organise conjointement avec les responsables administratives, policières et judiciaires. Toutefois, méthodologiquement, avec l'autorisation de ces dernières, PARCEM pouvait faire des descentes surprises.

Les points focaux ont saisi de cette opportunité pour faire le classement des communes par rapport au suivi des recommandations issues de l'atelier du 18/11/2016 en matière du respect des procédures légales d'arrestations en tenant compte des critères bien précis.

Les communes ont été classées comme suit :

Place/Commune	Critères de classement des communes par ordre de mérite									Points obtenus/72
	Dépassement des délais	Moment de l'arrestation	Arrestation par une autorité compétente	Fragrance	Existence des témoins à l'arrestation	Interrogatoire déjà fait	Existence d'un document permettant l'arrestation avec motifs	Hygiène et condition de rétention		%
1 ^{ère} . RUTEGA MA	6.5/10	6.5/10	6.5/10	6.5/10	6.5/10	6.5/10	6.5/10	0/2	45.5	63%
2 ^{ème} . BUK EYE	10/10	10/10	2.5/10	6.5/10	8.5/10	8.5/10	5/10	1/2	52	72%
3 ^{ème} . KIGA NDA	10/10	10/10	6.5/10	10/10	10/10	10/10	10/10	0/1	66.5	92.5%
4 ^{ème} . MBUYE	8/10	8/10	3/10	8/10	5/10	5/10	8/10	0/2	45	62.5%
5 ^{ème} . MURAM VYA	10/10	9/10	7.5	8.5	8.5	1.5	9/10	2/2	56	78%

Le constat a été que certaines communes ont connu une avancée significative. La raison majeure c'est que les visites régulières et non averties de PARCEM dans les cachots ont suscité certains changements de comportement positif comme la bonne collaboration entre les administratifs et

les OPJ (Administrateurs Communaux et chefs de postes). Les retenus interviewé sur place lors de la visite ont témoigné.

2) Renforcer le leadership féminin en milieu rural en droits socio-économiques.

Dans le but de contribuer au renforcement des capacités des femmes leaders, PARCEM a organisé en date du 27/10/2017 une descente de visite à l'encontre des associations féminines de Bujumbura rural se trouvant dans 9 communes ((commune Mutimbuzi, Kanyosha, Kabezi, Mukike, Isare, Nyabiraba, Mutambu, Mubimbi et Mugongo-manga). L'objectif de la visite était de se rendre sur terrain pour s'entretenir avec les membres de chaque association afin de relever les défis auxquels ces femmes font face dans la gestion de leurs associations.

Après l'identification des défis qui hantent ces associations, PARCEM compte organiser un atelier de formation sur l'Épargne et l'Investissement. C'est une activité qui doit être organisée dès le début de l'année 2018.

3) Monitoring des cas des violations des droits humains

PARCEM a mené cette activité en enregistrant des cas de violation des Droits de l'Homme qui sont rapportés par des agents du service SEIDS, les rapports provinciaux et communaux des points focaux de PARCEM ainsi que les rapports des autres organisations locales. Chaque mois, un rapport sur la situation des droits humains est produit. Cette activité permet à PARCEM de faire une analyse afin de stimuler les autorités en général et les autorités à la base en particulier à être plus sensibles aux questions des droits de l'homme.

4) Des rencontres d'évaluation et d'échanges en matière de respect des procédures d'arrestation ont été organisées

Ayant remarqué que beaucoup de cas des violations des droits humains commis ne sont pas connues par les hautes autorités, PARCEM a alors organisé des rencontres avec les grandes autorités agissant en faveur des droits de l'homme :

- **Le 1 Août 2017** : Rencontre avec Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme pour échanger sur les cas des violations des droits humains commis au Burundi ;
- **le 2 Août 2017** : Rencontre avec le Président de la Commission parlementaire chargée des questions liées aux droits de l'homme ;
- **le 20/10/2017** : Rencontre avec les deux cadres du ministère des droits de l'homme et les cadres de la police sur l'opportunité de renforcement de protection des droits de l'homme.

La fin de ces entretiens s'est soldée par une organisation d'un atelier d'échange sur la stratégie d'appropriation nationale de la réponse aux questions des droits de l'homme. C'est un atelier qui a été vivement apprécié par les acteurs clés dans la défense des droits de l'homme.

5) Un atelier d'échange sur la stratégie d'appropriation nationale de la réponse à la problématique de violation des droits humains.

Constatant que les questions des droits de l'homme sont une évidence au Burundi et qu'ils méritent une attention particulière, PARCEM a entamé une campagne de plaidoyer sur les questions liées au droits de l'homme, c'est ainsi qu'elle a organisé une journée d'échange et d'appropriation nationale de la réponse aux questions liées au respect des droits de l'homme en date du 8/8/2017 avec objectifs de réanimer progressivement le débat et permettre la convergence de point de vue sur cet aspect ; et enfin faire émerger une dynamique de stratégie d'appropriation

nationale de la réponse coordonnée constructive à apporter à la problématique de violation des droits humain.



Le Discours du Ministre des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du Genre lors de l'ouverture des activités

Il faut souligner que l'atelier a vu la participation des hautes autorités du pays en l'occurrence le Ministre des droits de l'homme, les cadres des différents ministères concernés au premier niveau par les questions des droits de l'homme ainsi que les anciens hauts dignitaires du pays en l'occurrence l'Ancien Chef de l'Etat Honorable Sylvestre Ntibantunganya, les Représentants des différentes commissions, Société civile, Corps de défense et de l'armée, Confessions religieuses, les membres de l'opposition.



Vue des participants à l'atelier



De gauche vers à droite : l'ancien chef

de l'Etat Honorable Sylvestre Ntibantunganya et

Honorable Léonce Ngendakumana

Au milieu : Honorable Yves Nsahinguvu

A l'issue de cette journée d'échange, un débat sincère sur les questions des droits de l'homme a ouvert un élan nouveau par rapport à la stratégie de prévention.



Au micro, le Secrétaire Général Adjoint du Parti CNDD-FDD lors de son intervention

A la fin de l'atelier, la grande recommandation formulée était de mettre en place un cadre qu'il soit formel ou informel qui renforcerait la synergie d'actions entre les partenaires intervenants dans le domaine des droits de l'homme. Son rôle serait de partager des informations et leur véracité, évaluer les avancées et les reculs et enfin proposer les recommandations.



Photo de famille des participants

CONCLUSION

Quoi que l'année 2017 ait été particulière suite au contexte politico-social, PARCEM a pu réaliser les activités à un niveau très satisfaisant. Elle a dû modifier les unes pour les adapter au

contexte, d'autres aux lieux d'exécution possibles, d'autres encore ont été obligées d'être transformées ou abandonnées. Pour ce, tenant compte du contexte politico-social qui a caractérisé l'année, PARCEM se félicite de ses quelques réalisations.